

**Département de la Haute-Loire
Arrondissement de Brioude
Canton du Pays de Lafayette
Commune de Saint Georges d'Aurac**

Compte rendu du Conseil Municipal du jeudi 3 juin 2021

Le Conseil Municipal de Saint-Georges-d'Aurac s'est réuni à la salle polyvalente dans le respect des gestes barrières le jeudi 3 juin 2021 à 20 H 00 sous la présidence de Monsieur Alain GARNIER, Maire.

Conseillers présents: Mesdames Aurélie BARLIER, Françoise DOUBLET, Christine PEGHAIRE, Messieurs Georges BERINGER, Gilles BERINGER, Yvon DARNE, Grégory PITOT, Jean-Claude TALLOBRE

Absentes excusées : Mesdames Martine GIRE et Claudine PASTRE

Secrétaire de séance: Mme Christine PEGHAIRE.

En début de séance, Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- possibilité de créer un emploi dans le cadre « Parcours Emploi Compétences »
- cahier des charges voirie.

Le Conseil accepte d'étudier ces deux points

- 1- Approbation du compte-rendu de la séance du 20 mai 2021 : approuvé à l'unanimité
- 2- Création d'un emploi pour une agent contractuel de droit public (agence postale communale). Monsieur le Maire rappelle que le contrat de l'agent se termine le 16 juillet 2021 et qu'il est possible de le renouveler chaque année pour une durée de 6 ans. Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de renouveler ce contrat.
- 3- Prise en charge des entrées piscine pour les enfants scolarisés à Saint-Georges-d'Aurac pour l'année scolaire 2020-2021 dans le cadre du programme pédagogique : accepté à l'unanimité.
- 4- Participation aux frais scolaires de l'année scolaire 2017/2018 dus par les communes de Chavaniac Lafayette, Sainte Eugénie de Villeneuve et Jax.
35 enfants sont concernés : 11 à Chavaniac Lafayette, 1 à Sainte Eugénie de Villeneuve, 5 à Jax, 2 d'autres communes. Les 16 autres enfants étant de Saint Georges d'Aurac. Gilles Béringier a calculé le coût moyen par enfant qui s'élève à 1135,88 euros. Le conseil municipal à l'unanimité demande à Monsieur le Maire d'émettre les titres de recettes correspondants.
- 5- Convention mission d'assistance avec « Haute-Loire Ingénierie » pour le programme de voirie
-dossier DETR 2021 : le coût pour la réalisation du cahier des charges s'élève à 550 € TTC. Adopté à l'unanimité. Pour les critères d'attribution du marché, il est précisé que le dossier technique sera de 50 % et le prix de 50 %

6- Suite au travail de la commission des chemins, 2 priorités ont été définies :

-l'accès à Flaghac : Chemin de la maison Delorme à la route d'Azinières

-l'accès d'Azinières à la RN102

Le devis de l'entreprise Chambon s'élève à 23 232 €HT. Il est accepté à l'unanimité

7- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du plan de relance il est possible de recruter des agents au titre du parcours emploi compétences avec une aide de l'état de 80 %. Il propose d'envisager le recrutement d'un agent à l'école pour 2021-2022 pour une durée de 9 mois. Pour un salaire net de 1072,79 euros, il resterait à charge environ 300 euros.

7 pour, 2 abstentions.

Le conseil municipal accepte la création de cet emploi

Concernant les prochaines élections des 20 et 27 juin, il est rappelé que sans être obligatoire la vaccination est souhaitée. Les gestes barrières devront être respectés.

Planning des élections du 20 juin 2021

Président du bureau de vote : Alain GARNIER

Secrétaire du bureau de vote : Christine PEGHAIRE

8 H - 10 H30	Grégory PITOT Jean-Claude TALLOBRE Alain GARNIER Christine PEGHAIRE
10 H30 – 13 H 00	Georges BERINGER Aurélie BARLIER Yvon DARNE Mireille DARNE
13 H 00 – 15H 30	Françoise DOUBLET Gilles BERINGER DARNE Didier Michelle GRAF
15H 30 – 18 H 00	Alain GARNIER Christine PEGHAIRE Georges BERINGER Jean-Claude TALLOBRE

La séance est levée à 22 heures